



CONSEIL MUNICIPAL

Tel/Fax : 05 55 53 30 90

Email : mairie.breuilaufa@wandoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Breuilaufa, **Le mercredi 18 décembre 2019 à 20H30**

- Mandatement de l'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019 : Préalablement au vote du budget primitif 2020 et afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020 et de pouvoir faire face à aux dépenses d'investissement, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

- transfert des biens de section : l'article L2111-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section de commune est prononcé par le représentant de l'Etat dans le département sur demande du conseil municipal », lorsque les électeurs n'ont pas demandé la création d'une commission syndicale alors que les conditions pour une telle création, telles qu'elles sont définies aux articles L. 2411-3 et L. 2411-5, sont réunies.

La section dite de « Breuilaufa » est depuis de nombreuses années à l'état d'abandon. La commune assure l'entretien et la gestion des biens de cette section depuis plusieurs années. Le transfert de ces biens de section s'effectue à titre gracieux, sans indemnisation de la part de la commune. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

- Matériel salle des fêtes: Trois devis ont été demandés afin d'équiper la nouvelle salle des fêtes de tables, chaises, vidéo projecteur, écran, etc, à trois fournisseurs différents, DEC 87, Office dépôt et Fabrègue.

Dec 87 a fait une proposition globale de 13 372, 75 €, sans le vidéo projecteur. Office Dépôt a proposé 8 215, 52 € avec une qualité moindre. Fabrègue propose 10 886, 23€ pour l'ensemble du matériel. Dans un souci de simplification, Monsieur le Maire propose de retenir Fabrègue qui fournira l'ensemble du matériel demandé et qui a fait de gros effort sur sa proposition commerciale.

- Ligne de Trésorerie : il est nécessaire de faire un avenant au contrat de de ligne de trésorerie afin de financer les charges liées aux travaux de la salle des fêtes en attendant le versement des subventions accordées à la commune. L'actuel contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € sera augmenté de 80 000 € par cet avenant portant ainsi le montant total de la ligne de trésorerie à 180 000 €.
- Fonctionnement et tarif de la salle des fêtes : pour rendre plus attractif le tarif de location de la salle des fêtes pour les habitants extérieurs à la commune, il convient de la revoir légèrement à la baisse. Il est proposé 280 € au lieu des 300 € initialement prévu.

- Questions diverses